

Sainte-Thérèse, le 19 octobre 2020

PAR COURRIEL :

Objet : Demande d'accès à l'information concernant les lots 4 775 128 et 4 777 836 à
Laval

Madame,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 5 octobre dernier, concernant l'objet précité.

Vous trouverez ci-joint les documents visés par votre demande. Ce sont :

Lot 4 775 128

1. Certificat d'autorisation du 2 juin 2010, 2 pages
2. Rapport d'inspection du 21 septembre 2011, 7 pages

Vous noterez que dans certains documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23-24 et 53-54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Après vérification, nous sommes informés que le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ne détient aucun document concernant le lot 4 777 836.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 450 433-2220, poste 225.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé par

Elena Ciocoiu
Répondante de la Loi sur
l'accès aux documents

p.j. (12)

Laval, le 2 juin 2010

CERTIFICAT D'AUTORISATION
(article 22)

Les Entreprises J.G. Guimond inc.
143, rue de la Station
Laval (Québec) H4M 3W1

Objet : Remblayage d'une saulaie humide dans le cadre du développement
du secteur Louis-B.-Mayer
N/Réf. : 7430-13-01-01316-00
400700523

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 19 mars 2010, reçue le 19 mars 2010 et complétée le 25 mai 2010, j'autorise, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

- Remblayage d'une saulaie humide d'une superficie de **art. 23-24** mètres carrés pour la réalisation d'un développement commercial dans le quadrilatère formé par l'autoroute 440 au sud, la rue Louis-B.-Mayer au nord, le boulevard Curé-Labelle à l'est et la rue Joseph-A.-Bombardier à l'ouest, sur le lot 2 735 506 du cadastre rénové du Québec, Ville de Laval ;
- Compensation par la mise en valeur et la conservation d'un terrain en milieu terrestre d'une superficie égale à **art. 23-24** mètres carrés. La mise en valeur devra être

CERTIFICAT D'AUTORISATION

- 3 -

N/Réf. : 7430-13-01-01316-00
400700523

Le 2 juin 2010

- Courriel transmis au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs le 25 mai 2010 par [art. 23-2 4 et 53-54](#)

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour la ministre,



PR/WI/ag

Pierre Robert
Directeur régional de l'analyse et de
l'expertise de Montréal, de Laval, de
Lanaudière et des Laurentides

AI
R
A

RAPPORT D'INSPECTION

Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides
Région : Laval

1 Identification

Date de l'inspection : 2011-09-21	Heure d'arrivée : 14 h 50	Heure de départ : 16 h 30
Inspecteur : Yannick Jean	Accompagné de :	
N° intervention : 300687016	Type d'intervention : Inspection de conformité	
N° gestion documentaire : 7430-13-01-01316-00	N° du rapport d'inspection : 401328420	
N° demande : 200268963	Type de demande : Document officiel	
But de l'inspection : Vérifier si les exigences du CA sont respectées au niveau de la compensation Terrasse Debien..		

Lieu inspecté

Nom du lieu : Milieu humide MH 1017	
Nom usuel du lieu :	
N° du lieu : X2118466	Type de lieu : marécage, marais, étang, lagune
Localisation du lieu inspecté : Cadastre du Québec : 2 735 506	
Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 45,565751330400;-73,786329910700	

Intervenant du lieu

Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
Les entreprises J.G. Guimond inc.	Détenteur CA	143, rue de la Station Laval (Québec) H7M 3W1	Y2066158

Conditions météo

Personnes rencontrées

SO

Nom	Fonction	N° de téléphone (ou autre)
art. 53-54	Responsable projet recherche	art. 53-54

Mode d'identification

But expliqué :	<input checked="" type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> s. o.
Mode d'identification :	<input checked="" type="checkbox"/> verbale	<input type="checkbox"/> preuve de statut	
But expliqué à/identification faite auprès de : Responsable projet recherche			

Plainte

SO

Photos numériques

Nombre de photos prises sur le terrain : 54	Nombre de photos annexées au rapport : 4
Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par Yannick Jean avec un appareil photo de type Canon PowerShot A550. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.	
Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant : M:\Rég-13\jeaya02\7430-13-01-0131300\2011-09-21	
Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée.	

Grilles d'inspection annexées

SO

Autres pièces annexées au rapport

	Numéro	Titre
<input checked="" type="checkbox"/> Croquis	1	Croquis de l'inspection du 2011-09-21.
<input type="checkbox"/> Plan		
<input type="checkbox"/> Carte		
<input checked="" type="checkbox"/> Autre	2	Figure 2 – Localisation des friches à aménager pour chacun des propriétaires art. 23-24
	3	Tableau 2 : Liste des espèces sélectionnées pour les plantations 23-24
	4	Courriel envoyé le 19 octobre 2011 par 53-54 à Yannick Jean.
	5	Planche contact des photos prises lors de l'inspection.

Échantillons

SO

1 Mise en contexte

SO

Cinq certificats d'autorisation (CA) ont été délivrés pour un développement industriel dans le secteur Louis-B.-Mayer impliquant plusieurs développeurs. Les mesures de compensations de ces cinq autorisations ont été regroupées. La principale compensation consiste en l'aménagement de friches agricoles par des plantations arbustives et arborescentes indigènes dans le secteur Terrasse Debien. Ce projet vise à accroître la valeur écologique de la friche et à consolider les boisés terrestres et humides adjacents. Je suis donc allé inspecter cette compensation qui devait être terminée 15 mois après l'émission des CA, soit vers le début septembre 2011. Le consultant (Genivar) m'a confirmé le 2 septembre 2011 que l'aménagement de la compensation était terminé et même que 6000 plants supplémentaires auraient été plantés pour assurer le succès du projet.

Chaque intervenant détenteur d'un CA est responsable d'une parcelle de compensation distincte. Les parcelles des 5 intervenants sont toutefois regroupées en une grande zone de compensation (voir annexe 2 afin de situer les différentes parcelles de compensation). La parcelle de compensation réalisée par l'intervenant dont le nom figure au présent rapport a été surlignée en jaune dans la légende de la figure 2 (annexe 2).

2 Description de l'inspection

Je me stationne près du boulevard des Mille-Îles à la limite nord de l'aire de compensation. Je marche sur le lot 1 856 053. Je note la présence de plants en quinconce distant d'environ 1,5 mètre centre à centre. Je rencontre la responsable d'un projet de recherche, doctorante à l'UQAM. Elle m'explique brièvement son projet, elle recueille notamment des données sur la compétitivité des plantations par rapport, notamment aux herbacées.

Je fais le tour de l'ensemble de la zone de compensation. Je longe d'abord la limite du boisé en direction sud-ouest. La zone de compensation a bien fait l'objet de plantations. J'observe notamment la présence de chênes, de frênes, de peuplier, de cornouiller, de bouleau à papier et d'érable rouge. Je note que certains plants sont protégés des rongeurs par un plastique autour du tronc. Je note également la présence de paillis de coco à la base de certains plants. Il n'y a pas eu de contrôle des herbacées sur la majeure partie du site. J'arrive à une première parcelle désherbée (photo 1). En continuant vers le sud, je croise les traces d'un véhicule motorisé (photo 2). La zone où les traces ont été observées est indiquée en rouge sur le croquis en annexe. À l'orée du boisé près des traces de véhicule, je note la présence d'un peu de remblais (photo 3). Je continue vers l'ouest. Je note une petite zone avec plus de mortalité (en noir au croquis). Je poursuis mon inspection jusqu'à l'extrémité ouest de la compensation. Je constate au passage deux autres zones qui ont été désherbées (photo 4). Je constate que l'ensemble des plantations a été effectué.

3 Vérification complémentaire à l'inspection

SO

À ma demande, la responsable du projet de recherche me transmet les taux de survie des plants (voir courriel en annexe 4). Les taux de survie sont généralement bons et ils correspondent aux observations faites sur le terrain.

4 Conclusion

Les plantations ont été effectuées.

Des véhicules motorisés sont passés dans le site de compensation, mais la superficie touchée est restreinte.

Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés

SO

5 Recommandations

Ainsi, je recommande de fermer la présente intervention.

Rédigé par : Yannick Jean

Signature :

Date de signature : 2016-02-11

6 Vérification du rapport d'inspection

Approuvé par : Astrid Delmotte

Fonction : chef d'équipe

Signature :

Date :

2016 02 17

Commentaires : Je suis d'accord avec la recommandation formulée.

7 Photos

Photo no : 1

Fichier : IMG_4502

Description :
Zone de la compensation qui est
désherbée.



Photo no : 2

Fichier : IMG_4505

Description :
Des traces de véhicule motorisé sont
visibles dans la zone de compensation.



Photo no : 3

Fichier : IMG_4495

Description :
Un peu de remblai est visible à l'orée
du boisé.

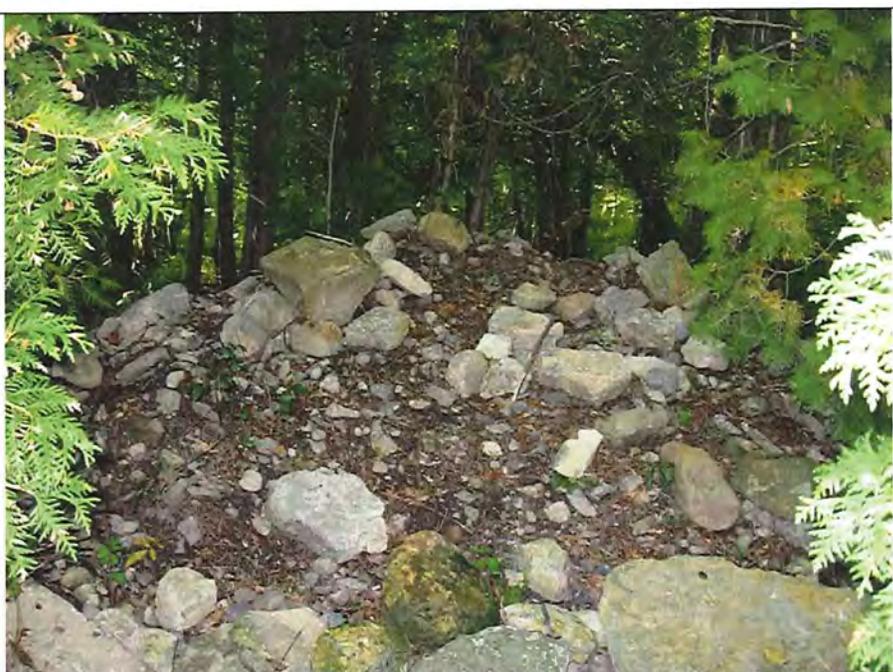


Photo no : 4

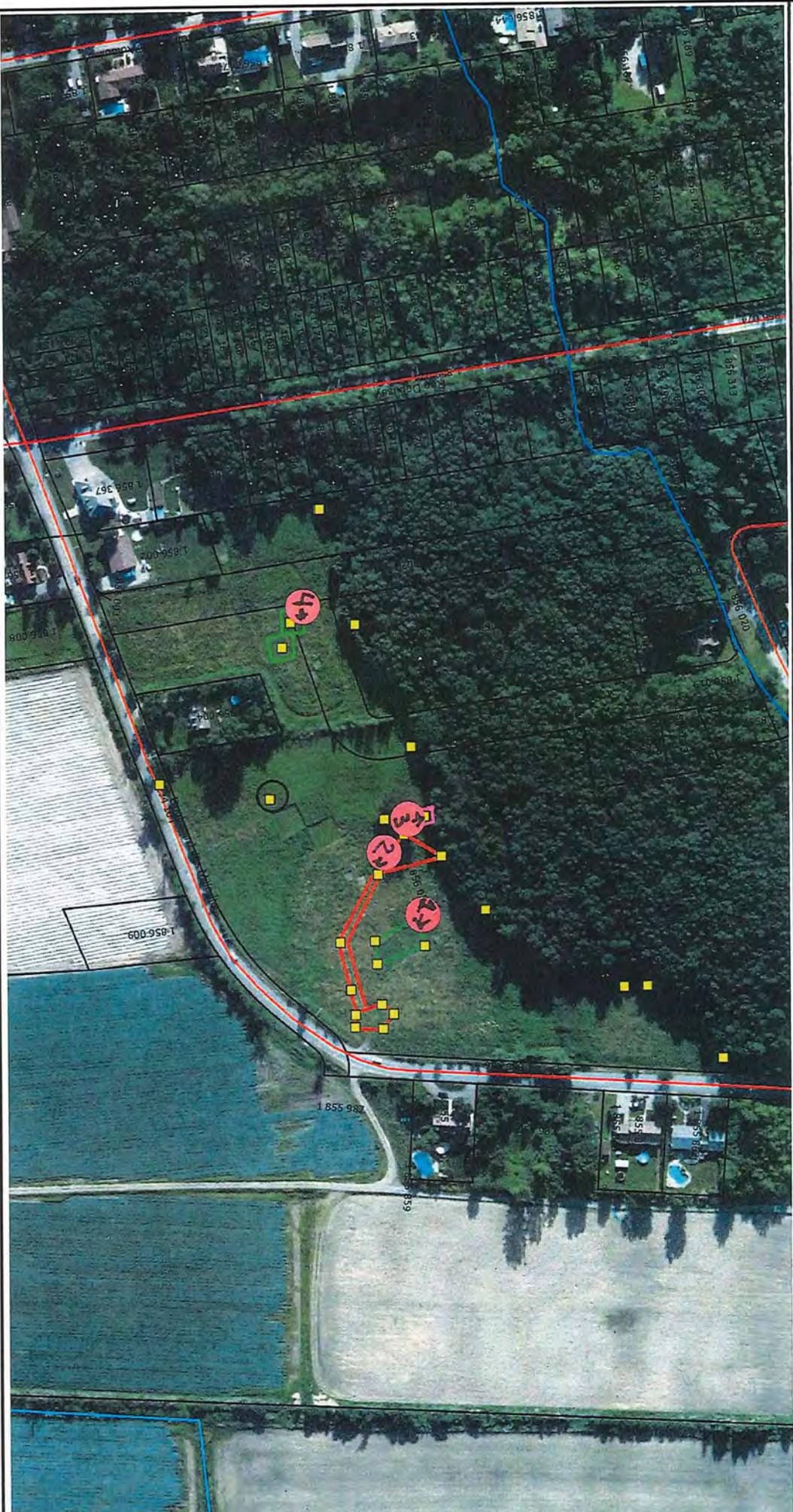
Fichier : IMG_4518

Description :
Vue sur une zone désherbée.



Croquis de l'inspection du 2011-09-21

Terrasse Debien



Échelle approximative : 1 / 2 624

Sources des données :

© Gouvernement du Québec, 2013

60 m

Développement durable,
Environnement,
Faune et Forêts

Québec

Bureau de Laval (C)

Cours d'eau (CRHQ)

Permanent

Intermittent

Non déterminé

Lots cadastre Qc

Lot

No de lot cadastre Qc

▲ Numéro de lot

Orthos actuelles 1996-2012

Réseau routier

~ Réseau routier

▲ Remblais

▲ Zone avec davantage de mortalité

▲ Zone désertée

▲ Zone sans plant

2011-09-21_unprojected.shp

2011-09-21_unprojected.shp



Préparé par :
Yannick Jean
2013-12-19



IMG_4472.jpg



IMG_4473.jpg



IMG_4474.jpg



IMG_4475.jpg



IMG_4476.jpg



IMG_4477.jpg



IMG_4478.jpg



IMG_4479.jpg



IMG_4480.jpg



IMG_4481.jpg



IMG_4482.jpg



IMG_4483.jpg



IMG_4484.jpg



IMG_4485.jpg



IMG_4486.jpg



IMG_4487.jpg



IMG_4488.jpg



IMG_4489.jpg



IMG_4490.jpg



IMG_4491.jpg



IMG_4492.jpg



IMG_4493.jpg



IMG_4494.jpg



IMG_4495.jpg



IMG_4496.jpg



IMG_4497.jpg



IMG_4498.jpg



IMG_4499.jpg



IMG_4500.jpg



IMG_4501.jpg



IMG_4502.jpg



IMG_4503.jpg



IMG_4504.jpg



IMG_4505.jpg



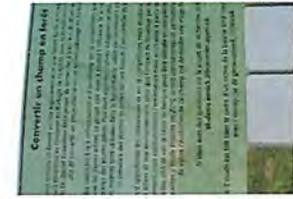
IMG_4506.jpg



IMG_4507.jpg



IMG_4508.jpg



IMG_4509.jpg



IMG_4510.jpg



IMG_4511.jpg



IMG_4512.jpg



IMG_4513.jpg



IMG_4514.jpg



IMG_4515.jpg



IMG_4516.jpg



IMG_4517.jpg



IMG_4518.jpg



IMG_4519.jpg



IMG_4520.jpg



IMG_4521.jpg



IMG_4522.jpg



IMG_4523.jpg



IMG_4524.jpg



IMG_4471.jpg